

Comité de suivi du projet du Lac à Paul

Compte-rendu de la réunion tenue le 21 mars 2018
Bureau d'Arianne Phosphate, Chicoutimi

Étaient présents

Présents :

Daniel Gaudreault, Président
Éric Arseneault
Henri-Paul Côté
Alex Tremblay
Benjamin Gobeil-Jobin
Nathalie Larouche
Sylvain Potvin
Gervais Bérubé
Élise Girard-Gagnon

Absences motivées :

Premières Nations
Cindy Bouchard

Ordre du jour

- 1) Ouverture de la réunion
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Compte-rendu de la réunion du 11 octobre 2017
- 4) Mise à jour sur le projet et échéancier
- 5) Discussion sur les activités et la présidence du comité de suivi dans l'attente du bail minier
- 6) Discussion sur l'assemblée annuelle
- 7) Rapport annuel du comité de suivi, sauf la section des activités de 2018
- 8) Varia
- 9) Levée de l'assemblée

1) Ouverture de la réunion

Le quorum est constaté.

Ouverture de la réunion à 18:39.

2) Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le Président fait la lecture de l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Benjamin Gobeil-Jobin et secondée par Nathalie Larouche.

3) Compte-rendu de la réunion du 11 octobre 2017

Les membres du comité déclarent avoir lu le compte-rendu de la réunion du 11 octobre 2017.

L'adoption du compte-rendu de la réunion précédente est proposée par Alex Tremblay et secondée par Sylvain Potvin.

4) Mise à jour sur le projet et échéancier

a) PORT DE SAGUENAY

Port Saguenay a répondu à la dernière série de questions de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE). Les Hurons-Wendat ont demandé à être consultés sur le projet. Une étude sur leurs activités traditionnelles dans la zone d'étude est en cours.

Le rapport préliminaire de l'ACEE sera publié pour consultation du public vers le 1er mai 2018. Le rapport final devrait alors être produit vers le 1er août. Ensuite, la ministre aura un mois pour prendre une décision, ce qui signifie que le port serait autorisé au plus tôt le 30 août 2018.

b) FORAGES GÉOTECHNIQUES

Les forages géotechniques sur la glace du Saguenay pour la conception et l'ingénierie du quai sont terminés. Toutes les données nécessaires ont été recueillies.

c) ÉCHÉANCIER

Advenant que le projet obtienne son financement dès l'obtention du permis du port, le déboisement pourrait débuter à l'automne et la construction pourrait commencer au printemps.

d) ALUMINIUM

Des travaux de recherche et développement ont lieu pour intégrer l'aluminium au design des remorques, afin d'en alléger le poids.

e) INVESTISSEMENT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le gouvernement du Québec a acheté pour 1 407 000 \$ d'actions de la compagnie, à l'aide du Fonds d'investissement mines et hydrocarbures.

f) LIGNE ÉLECTRIQUE

La demande de certificat d'autorisation pour la ligne électrique est déposée avec une étude environnementale et une étude de potentiel archéologique. Des discussions avec le MDDELCC ont commencé pour passer la fibre optique jusqu'au site minier.

M. Bérubé partage de l'information utile sur le sujet, concernant ce secteur.

g) AUTORISATIONS FÉDÉRALES

Des autorisations fédérales sont nécessaires pour les travaux dans l'habitat du poisson et le parc à résidus miniers. Des travaux sont en cours pour déposer les demandes et les études nécessaires.

5) Discussion sur les activités et la présidence du comité de suivi dans l'attente du bail minier

Activités

Le comité de suivi existe depuis maintenant 3 ans. Sa mission est principalement liée à la construction et à l'exploitation.

Les discussions tournent autour de l'utilité de tenir quatre réunions par année avant l'obtention du bail minier. Des alternatives aux réunions sont proposées pour espacer les réunions (information par courriel ou par vidéo mensuel). Les membres se déclarent motivés à continuer quand même selon le même horaire. On suggère aussi de consulter le comité sur les études faites par l'entreprise comme l'étude des solutions de rechange pour le parc à résidus miniers.

Présidence

Daniel Gaudreault fait part de sa décision de garder la présidence du comité pour le moment, jusqu'au début de la construction et/ou de l'obtention du bail minier. À ce moment, il cèdera sa place.

Résolution	<u>RÉS-2018-01</u>
<u>TITRE</u>	
<p>ATTENDU QUE la compagnie est encore en cours de financement du projet;</p> <p>ATTENDU QUE les membres souhaitent continuer à tenir des réunions régulières.</p> <p>Sur la proposition de Nathalie Larouche, appuyée par Alex Tremblay :</p> <p>IL EST PROPOSÉ QUE LE COMITÉ DE SUIVI DU PROJET LAC À PAUL :</p> <p>Tienne des réunions <i>ad hoc</i>, en tendant vers l'objectif de maintenir les réunions régulières, mais sans s'y obliger.</p> <p>Demande à Arianne Phosphate de trouver une ou plusieurs façons de maintenir le comité de suivi informé des développements du projet.</p>	

6) Discussion sur l'assemblée annuelle

Les membres réévaluent les éléments de la consultation publique 2017. Le lieu, l'hôtel Delta, convient puisqu'il est facilement accessible pour les gens du Lac-Saint-Jean. La formule convient aussi (présentation suivie d'une période de questions, puis de discussions privées pour ceux qui ne veulent pas poser leurs questions en public).

Le comité se pose des questions sur le public qu'il souhaite attirer. Comme l'année dernière, il faudra trouver une opportunité publicitaire apportant beaucoup de visibilité. En plus, il est décidé de faire parvenir l'invitation aux chambres de commerce aux corporations des centres-villes et aux fournisseurs d'Arianne Phosphate. Il est aussi suggéré d'apporter du matériel visuel et d'indiquer le montant d'argent investi à ce jour dans le projet. Finalement, on propose d'avoir une feuille d'inscription à l'entrée pour tenir des statistiques.

On suggère aussi de tenir un registre des communications du comité de suivi.

La période de reddition de compte est modifiée (voir la résolution). Cette décision sera annoncée et expliquée sur la page Facebook d'Arianne Phosphate, avec le présent procès-verbal.

Résolution	<u>RÉS-2018-02</u>
<u>TITRE</u>	
<p>ATTENDU QUE le mois de novembre est un meilleur moment pour tenir une consultation publique que les mois de mai et de juin ;</p> <p>Sur la proposition de Nathalie Larouche, appuyée par Alex Tremblay :</p> <p>IL EST PROPOSÉ QUE LE COMITÉ DE SUIVI DU PROJET LAC À PAUL :</p>	

Publie ses rapports annuels au mois de novembre de chaque année, pour conclure l'année.

Tienne ses consultations annuelles au mois de novembre de chaque année.

Reporte la publication du rapport annuel 2017 au mois de novembre, dans un rapport annuel qui combinera les activités des années 2017 et 2018.

7) Rapport annuel du comité de suivi, sauf la section des activités de 2018

Discuté avec le point 6.

8) Varia

a) SAFER PHOSPHATE

Safer Phosphate est un groupe d'organisations liées à l'industrie des engrais pour faire la promotion du phosphate de qualité, avec moins de cadmium et d'uranium. Une norme sur la teneur en cadmium dans les engrais phosphatés est à l'étude dans l'Union européenne.

b) MÉMOIRE DE MAÎTRISE

Le mémoire de maîtrise en éthique d'Ursula Larouche, qui parle du comité de suivi, a été publié sur le site internet de l'UQAC (constellation.uqac.ca). Il faut envoyer le lien aux membres.

c) RECHERCHE GRAPPC

Le comité est informé du rapport sur les recommandations qu'un groupe de citoyens de la MRC de La Vallée-de-l'Or a émises, suite à leur participation dans un processus de consultation citoyenne que le groupe de recherche de M. Benjamin Gobeil-Jobin, le GRAPPC, a chapeauté pour le compte de la MRC de la Vallée-de-l'Or en Abitibi, dont la thématique était l'activité minière et les territoires incompatibles :

<http://www.cegepmontpetit.ca/cegep/centres-de-reference/groupe-de-recherche-appliquee-sur-les-processus-participatifs-et-collaboratifs>

9) Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 20:40, proposée par Sylvain Potvin et secondée par Éric Arseneault.